

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 11 septembre 2025

Date de convocation : 3 septembre 2025  
Date d'affichage : 3 septembre 2025

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 29  
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-cinq et le onze septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Motte d'Aigues, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-088  
Convention avec le PNRL sur la Garde régionale forestière Sud Luberon 2025**

Rapporteur : Catherine SERRA

**Présents :**

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josianne MAURIN.

**Procurations :**

Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,  
Valérie GRANGE donne procuration à Marc JAUBERT,  
Pierre AUBOIS donne procuration à Mariane DOMEIZEL,  
Jean-Luc BOREL donne procuration à Jean-Paul GROUILLER,  
Romain BRETTE donne procuration à Franck LAROCHE,  
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH

**Absents et excusés :**

Jacques NATTA, Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Nathalie LEBOUC est nommée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la campagne 2025 de la Garde régionale forestière du Parc naturel régional du Luberon,  
Vu le budget,

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de la prévention des incendies de forêt, de la surveillance de l'environnement et de la préservation du patrimoine naturel, COTELUB est sollicitée par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon pour apporter son engagement dans le dispositif de Garde Régionale Forestière pour l'année 2025.

Cette convention prévoit la mise en place d'agents saisonniers assermentés assurant :

- Une mission de surveillance et de dissuasion dans les massifs forestiers,
- Une information du public sur la réglementation forestière,
- Un appui aux communes en matière de gestion des risques liés aux incendies.

En 2025, le nombre de gardes régionaux forestiers recruté par le Parc naturel régional du Luberon sera de maximum 20. Ils seront recrutés du 23 juin au 31 août 2025.

Pour financer le projet, une demande de subvention à hauteur de 80 % est faite par le Parc naturel régional du Luberon auprès de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

COTELUB prendra en charge l'autofinancement des salaires des 2 gardes régionaux forestiers concernés et une participation aux frais de gestion du parc ; soit un montant total de 3 218 €.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention relative à la mise en œuvre du dispositif de Garde Régionale Forestière Sud Luberon avec le PNRL pour l'année 2025 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'autoriser** l'imputation des dépenses d'un montant de 3 218 € sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance  
Nathalie LEBOUC



Le Président  
Robert TCHOBDRÉNOVITCH

